



## APPEL à PROJET POLITIQUE DE LA VILLE -VAL DE GARONNE AGGLOMERATION QUARTIER BAYLAC-GRAVETTE -MARMANDE

**Date limite de dépôt du projet : le 21 août 2015**

Sur le site de l'Acse, auprès de la DDCSPP et de Val de Garonne Agglomération.

### Contexte :

La politique de la ville est une politique publique partenariale permettant aux territoires connaissant les difficultés les plus importantes d'en améliorer les conditions de vie, grâce à la concentration des moyens spécifiques et des moyens de droit commun, notamment en matière d'emploi et de rénovation urbaine.

**Le nouveau contrat de ville constitue un cadre unique d'intervention des acteurs publics.**

**Il repose sur trois piliers :**

- **La cohésion sociale** avec en priorité le soutien aux familles monoparentales et la solidarité intergénérationnelle ;
- **Le développement économique et l'emploi** avec une priorité centrale sur l'emploi des jeunes ;
- **Le cadre de vie et le renouvellement urbain** avec comme objectif premier l'amélioration de la vie quotidienne des habitants par la création d'équipements, la mobilité dans le parc locatif et la création de nouvelles activités.

Quatre priorités transversales :

- La jeunesse.
- L'égalité hommes/femmes et l'égalité des chances.
- La prévention des discriminations.
- La promotion des valeurs républicaines.

**Principe de l'appel à projet :** Le Contrat de Ville et les délibérations municipales qui y sont associées prévoient le lancement d'appels à projets ou actions pour 2015 sur le volet « Cohésion Sociale », avec des financements de l'Etat (crédits 147 Acse) et de la ville de Marmande. Les actions du contrat de ville, co-financées ou financées par l'Acse, doivent être mises en œuvre par des prestataires/partenaires, le plus souvent associatifs.

### Quels territoires ?

Le présent appel à projet concerne le quartier prioritaire « Baylac- Gravette » à Marmande

### Quels publics cibles ?

Les habitants de ce quartier prioritaire

Le projet précisera **le nombre d'habitants** des quartiers prioritaires visé par l'action

### Pour quelle durée ?

ATTENTION : les actions bénéficiant de crédits de l'Acse (Etat) pour la politique de la ville devront être finalisées (et facturées) fin novembre 2015. Sont donc recherchées ici des actions de « préfiguration », de « mise en mouvement » du contrat de ville, pouvant être organisées et mises en œuvre rapidement (sur la période septembre > novembre 2015).

Un second appel à projet sera élaboré et lancé cet automne pour l'année 2016, permettant de mettre en place des actions de plus longue durée, voir des conventions d'objectifs pluriannuelles pour des actions sur le long terme.

## Quelles actions ?

Les crédits de l'ACSé-CGET et de la Mairie de Marmande au titre du Contrat de Ville seront prioritairement mobilisés en 2015 sur les actions s'inscrivant dans les thématiques suivantes :

### **Appels à projets- thématiques [volet « cohésion sociale » uniquement]**

- Luttons contre l'isolement des seniors
- Création de lien social, valorisation de l'image et des habitants du quartier
- Accompagnement des femmes et des jeunes, création de liens intergénérationnels
- Ouverture culturelle et sociale des habitants du quartier et en priorité des jeunes, mise en mouvement des associations locales et des habitants autour du contrat de ville, fédérer les habitants autour de projets collectifs pour le développement du quartier
- Citoyenneté et promotion des valeurs républicaines,

**Les projets proposés devront obligatoirement s'inscrire dans les grandes orientations stratégiques et les objectifs opérationnels identifiés dans le contrat de ville, et répondre aux enjeux des quartiers prioritaires définis par le diagnostic partagé. (voir ci-dessous)**

### Seront privilégiées :

- Les actions mobilisant un partenariat élargi notamment avec le conseil citoyen, les habitants et les associations locales
- Les actions dont la conception s'appuie sur les constats opérés dans le cadre du diagnostic

## Quel accompagnement des porteurs de projet en amont du dépôt de la demande ?

Les associations peuvent être accompagnées et soutenues dans le montage de leur projet :

- Par le service politique de la ville de Val de Garonne Agglomération
- Par le CCAS de Marmande et/ou le Service citoyenneté et/ou la Direction de la Culture de la ville de Marmande
- Par le service Vie Sociale, Jeunesse, Sports et Citoyenneté de la DDCSPP (gouvernance de la vie associative, actions en faveur de la jeunesse, du sport et de la citoyenneté)
- Par le délégué du Préfet dans les quartiers (Préfecture de Lot-et-Garonne)

## Comment déposer sa demande ?

Les opérateurs saisiront leur demande en se connectant au site : <http://www.lacse.fr/wps/portal/internet/acse/accueil/lacseetvous/demandedesubvention>

**ATTENTION :** Pour obtenir leur n° tiers, indispensable pour saisir un dossier, les opérateurs formuleront au préalable leur demande à la DDCSPP à AGEN.

A partir de leur saisie, les opérateurs imprimeront deux exemplaires du dossier CERFA, qu'ils adresseront **signés en original** à :

1° exemplaire : service Vie Sociale, Jeunesse, Sports et Citoyenneté de la DDCSPP – 935 avenue du Docteur Bru 47916 AGEN Cedex 9.

2° exemplaire : service Politique de la Ville, direction de la cohésion sociale, Val de Garonne Agglomération, Maison du Développement – Place du Marché- CS 70305 - 47213 MARMANDE CEDEX

## Comment est instruit le projet ?

Chaque dossier fait l'objet d'une instruction conjointe entre les services de l'Etat, la commune de Marmande, Val de Garonne Agglomération et les partenaires associés (conseil citoyen).

Chaque projet est soumis pour avis à un comité technique (Etat/Ville/ Agglomération) puis pour validation finale au comité de pilotage co-présidé par le Préfet et le Président de Val de Garonne Agglomération.

## Quels suivi et évaluation ?

Les actions retenues feront l'objet d'un bilan financier et qualitatif à fournir obligatoirement en cas de reconduction d'action, ainsi que d'une évaluation sur la base des objectifs et indicateurs proposés par l'opérateur.

Une fiche d'indicateurs doit systématiquement être renseignée par l'organisme. Cette formalité est en ligne sur le site de l'ACSé : [www.lacse.fr](http://www.lacse.fr) (Accueil – L'ACSé et vous – justifier une subvention)

## COMPLEMENTS :

### Les enjeux du volet Cohésion sociale, pour la commune de Marmande et le quartier Baylac – La Gravette

**La commune doit assurer son rôle de centralité territoriale** en matière d'offre de services, mais sans alourdir fiscalement sa population qui se paupérise. Elle doit aussi garantir les conditions d'une « effervescence » culturelle et sociale, facteur de dynamisme territorial et de lien social et répondre aux enjeux:

- ✓ Conforter le rôle polarisateur de la commune à l'échelle de l'agglomération, pour développer l'attractivité démographique de la commune, notamment en direction des jeunes et des actifs
- ✓ Intégrer, et de façon raisonnée pour ne pas « ghettoïser », les services et le droit commun au sein du quartier prioritaire
- ✓ Pérenniser l'offre de soins de premier recours du territoire, favoriser l'implantation de spécialistes favoriser l'accès aux soins et lutter contre le non-recours aux soins spécialisés
- ✓ Consolider l'offre communale en faveur de l'accès à la culture, à la valorisation de la diversité culturelle, aux sports, aux loisirs et au lien social dans un schéma global,

Les habitants de la commune, comme ceux du quartier, sont confrontés à la crise économique, un repli communautaire mais aussi une montée de l'individualisme. Or, le dynamisme communal et la survie des valeurs républicaines nécessitent une **réaffirmation forte de l'enjeu de lien social: Il s'agit de veiller tout à la fois à garantir l'ouverture sociale et culturelle d'une population pauvre et « captive » du quartier prioritaire et à préserver du lien social entre des populations très mixtes** (personnes âgées vs familles nombreuses, population d'origines étrangères vs population issue de la commune même, locataires sociaux vs propriétaires, femmes vs communautés patriarcales...)

#### Les enjeux :

- ✓ Favoriser la citoyenneté et la participation démocratique de tous les habitants, et notamment des femmes, encourager les initiatives des habitants et citoyens
- ✓ Anticiper le renouvellement des générations dans le quartier
- ✓ Lutter contre la paupérisation du quartier
- ✓ Favoriser l'insertion sociale des habitants qui ne maîtrisent pas la langue française

Malgré une offre de structures scolaires et éducatives importante et des taux de réussite importants de ces établissements, le taux de non-diplômés sur le territoire est élevé (voir la

partie développement économique), ce qui montre une part de décrochage scolaire mais aussi une « difficulté » pour les jeunes du territoire à poursuivre leur scolarité vers des qualifications plus élevées. Il est donc essentiel pour la commune de **favoriser la socialisation et la scolarité des enfants du territoire** :

- ✓ Au sein du quartier, il est essentiel de capitaliser sur l'offre structurelle en termes d'équipements scolaires et d'accueil ainsi que l'investissement humains des acteurs socio-éducatifs du quartier.
- ✓ Favoriser les lieux de co-construction éducative pour garantir la réussite scolaire et éducative des enfants du quartier
- ✓ Valoriser et soutenir les femmes dans leur parentalité mais aussi dans leur autonomie et distanciation de leur « fonction » parentale

### **Extraits axes stratégiques et objectifs opérationnels (volet cohésion sociale)**

Afin de répondre aux enjeux des quartiers prioritaires, 3 axes majeurs d'intervention ont été retenus :

- ✓ Réapprendre à vivre ensemble
- ✓ Soutenir les familles en difficulté dans l'éducation et la scolarisation des enfants
- ✓ Faciliter l'accès aux droits et à la santé

#### **❖ Réapprendre à vivre ensemble**

- **Objectif 1 : Travailler sur l'inclusion sociale des habitants du quartier (Marmande et Tonneins)**

Par la création d'espaces fédérateurs, supports de vie sociale et d'identité collective, il s'agira de faciliter la cohésion sociale entre les générations et à l'intérieur de chacune d'elles. Les activités créatrices de liens sociaux ainsi que l'accès à la pratique sportive, culturelle et de loisirs seront soutenues.

Cet objectif de mixité des populations se traduit aussi par le souci d'accompagner les personnes les plus fragiles, avec des actions dédiées à la lutte contre l'isolement (familles monoparentales, personnes âgées, habitants victimes de discriminations). De plus, le soutien à l'apprentissage de la langue française, dans un souci d'intégration des habitants à leur environnement direct (institutionnel mais aussi social) est un objectif essentiel de la stratégie. Enfin, il est nécessaire d'adapter les outils de communication aux spécificités d'une population ayant une culture de l'oralité, parfois défiante envers les institutions, pour mieux les toucher, les informer sur leurs droits, et les associer à la vie du territoire

Enfin, ces équipements et dispositifs associés (appels à projets associatifs ou dispositifs publics) devront être centrés sur la participation des habitants, essentiellement des jeunes et des femmes, à la vie du quartier. Les travaux initiés dans le cadre des conseils citoyens devront être soutenus, suivis, valorisés et associer le reste de la population du quartier.

- **Objectif 2 : Assurer la tranquillité du quartier (Marmande et Tonneins)**

Les tensions intra-personnelles qui sont observées dans les quartiers prioritaires sont essentiellement le fait d'incivilités qui, sans être graves, provoquent un sentiment de lassitude. La tranquillité du quartier et des communes nécessite la mise en œuvre d'une politique de prévention de ces incivilités. Il s'agit donc de favoriser l'encadrement et le suivi des jeunes pour lutter contre la petite délinquance et les phénomènes de privatisation des espaces publics. La gendarmerie doit aussi pérenniser ses interventions préventives dans les établissements scolaires du territoire.

D'autre part, les forces de l'ordre doivent rétablir une forme de proximité, pour décourager les actes délictueux mais aussi donner confiance à la population et aux « victimes ». La collectivité est par ailleurs engagée pour le maintien du poste d'intervenant social en gendarmerie pour l'accompagnement des victimes de violences intra familiales, dont l'intervention est très appréciée par la gendarmerie.

Enfin, des caméras de vidéo-protection doivent être déployées en divers endroits de la Ville de Tonneins.

- **Objectif 3 : Communiquer sur les atouts du quartier pour lutter contre sa mauvaise image (Marmande et Tonneins)**

Les quartiers prioritaires, pour sortir de leur situation d'enclavement physique mais aussi social (phénomène de discrimination et d'évitement du quartier) doivent être traités de façon à renforcer la mixité sociale et la diversité des populations qui fréquentent ou vivent dans ce quartier.

Le cadre de vie et les atouts géographiques de ces quartiers (proximité des centres villes, des équipements....) doivent être valorisés pour redonner de la valeur « locative » au quartier pour attirer de nouveaux arrivants par choix et pas par défaut.

Il s'agit aussi de valoriser les habitants et les initiatives locales pour les rendre fiers de leur quartier et démontrer que l'image négative véhiculée essentiellement à l'extérieur du quartier ne correspond pas au vécu, et ainsi lutter contre l'exclusion et la discrimination dont ces quartiers et leurs populations font l'objet.

Enfin, cet objectif de communication positive doit être travaillé par l'identification de démarches exemplaires – d'habitants du quartier- et leur valorisation sociale.

❖ **Soutenir les familles en difficulté dans l'éducation des enfants**

- **Objectif 1 : Favoriser la réussite éducative et le soutien à la parentalité (Marmande et Tonneins)**

Cet objectif se décline en deux volets, pourtant imbriqués dans une perspective de traitement global des enfants et jeunes en difficultés et de leurs familles. D'une part, il s'agit de soutenir les actions entreprises par les établissements scolaires pour prévenir le décrochage scolaire, détecter les familles en difficulté et les accompagner. D'autre part, l'importance donnée par la collectivité au projet éducatif du territoire et l'attention portée à la qualité d'accueil des jeunes enfants et de leurs parents permettra d'accentuer les actions d'accompagnement à la parentalité en s'appuyant notamment sur les structures d'accueil de la petite enfance situées dans les quartiers.

- **Objectif 2 : Faciliter l'accès à la découverte et l'ouverture hors du quartier (Marmande et Tonneins)**

Les habitants des quartiers prioritaires peuvent avoir des velléités de repli sur eux-mêmes et sur leur territoire. Appréhension d'un milieu extérieur hostile, phénomène d'appropriation et d'auto-exclusion du reste de la commune et du territoire... Les établissements scolaires de ces espaces ont inscrit le développement de citoyens au cœur de leurs projets d'établissements. Citoyens ouverts sur le monde, leurs cultures et celles d'autrui, citoyens participants à la vie de leur cité, citoyens avertis et ambitieux quant à leurs vie et perspectives d'avenir. Il s'agit donc de soutenir les actions initiées par les structures scolaires, périscolaires et associatives sur le quartier destinées à ouvrir les jeunes et les habitants sur eux même et sur « le monde ».

D'autre part, il est nécessaire de travailler sur la mobilité et l'ambition des jeunes, mobilité qui est souvent contrainte par des freins psychologique et une difficulté à s'imaginer (ou pour les familles, imaginer leurs enfants) hors du quartier et de la commune. L'objectif recherché est donc le déploiement des actions visant à encourager cette mobilité scolaire et professionnelle et les ambitions d'ascension sociale des jeunes et de leurs familles.

### ❖ **Faciliter l'accès au droit et à la santé**

- **Objectif 1 : Garantir l'accès aux soins et lutter contre le non recours aux soins spécifiques (Marmande et Tonneins)**

Cet objectif est en étroite relation avec l'investissement de l'agglomération en matière de santé et de lutte contre la désertification médicale (création de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, accompagnement des professionnels de santé dans la rédaction de projets de santé territoriaux...). Au sein des quartiers, il s'agit de mener de façon volontariste des actions d'information et de prévention en matière de santé. Une attention toute particulière sera portée aux enfants, par le déploiement de partenariats entre les différentes structures d'accueil et d'accompagnement. Il s'agira aussi de définir des dispositifs favorisant l'accès aux diagnostics sanitaires (bilans de santé) ainsi qu'aux soins spécifiques (mutuelles sociales...)

- **Objectif 2 : Intégrer de manière raisonnée de nouveaux services à la population (Marmande et Tonneins)**

Il s'agit de ramener au sein des quartiers des services pour les rapprocher des habitants. Par exemple, il est nécessaire de restructurer la maison de quartier de la Gravette pour en faire un lieu d'accès au droit et à l'information (Marmande), ou de créer une maison du « Cœur de Ville » à Tonneins pour créer du lien social dans le quartier et soutenir les associations du secteur.

Pour autant, cette intégration de services doit être raisonnée, et ne pas contribuer à « l'enfermement » des habitants dans leur quartier. La définition des services et des équipements doit donc être fonction de besoins identifiés à l'échelle de la commune, afin « d'attirer » sur le quartier des personnes extérieures.

De plus, le rapprochement des services passera par le développement de permanences et l'installation d'outils (bornes tactiles, démarches en ligne...), notamment à Tonneins.